

Questions fréquemment posées



«Je n'ai pas encore reçu d'invitation. Ai-je quand même le droit de participer?»

Si vous résidez dans le canton de Berne et avez de 50 à 74 ans, vous pouvez à tout moment solliciter une invitation sur www.screening-be.ch avec **votre numéro de référence**.

«Que dois-je faire: l'analyse de selles ou la coloscopie?»

La décision peut être prise en évaluant les avantages et les inconvénients. Chez les personnes ayant des cas de cancer du côlon dans leur famille proche, il est clairement recommandé de faire une coloscopie. Si vous hésitez quant à l'examen le plus adapté pour vous, demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin traitant.

«J'ai fait une coloscopie il y a 7 ans. Ai-je le droit de participer?»

Chez les personnes de 50 ans et plus ayant un risque moyen de développer un cancer du côlon, il est recommandé de faire une coloscopie tous les 10 ans. Communiquez-nous la date de votre dernière coloscopie sur www.screening-be.ch ou par téléphone. Nous vous enverrons volontiers une nouvelle invitation à l'issue des 10 ans.

«Ma mère a eu un cancer du côlon. Ai-je le droit de participer?»

Oui, vous avez en principe le droit de participer. Chez les personnes ayant des cas de cancer du côlon dans leur famille proche (parents, fratrie, enfants), il est recommandé de faire une coloscopie. Si vous avez besoin de coloscopies plus fréquentes (p. ex. tous les 5 ans), celles-ci se feront en dehors du programme.

«J'ai des troubles gastro-intestinaux. Ai-je le droit de participer?»

Le dépistage s'adresse aux personnes en bonne santé, qui ne présentent pas de symptômes. Si vous avez des troubles à tirer au clair, consultez votre médecin pour déterminer comment procéder. Il se peut qu'un examen de dépistage ne soit pas adapté à votre cas.

Programme de dépistage du cancer du côlon

Ce programme est dirigé et coordonné par la Ligue contre le cancer des deux Bâle en collaboration avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI).

La Ligue bernoise contre le cancer (LBC) est votre interlocutrice privilégiée pour toutes les questions liées au cancer.



Qui participe?

Vous trouverez sur notre site web www.screening-be.ch des informations détaillées concernant les pharmacies et médecins participants.



Autres partenaires

Notre site web indique également tous les autres partenaires participant au programme.



Protection des données

Les procédures ont été approuvées par l'autorité cantonale de protection des données. Vous trouverez des informations sur l'utilisation, la transmission et le stockage de vos données sur notre site web.



DÉPISTAGE DU CANCER DU CÔLON CANTON DE BERNE

Vous avez d'autres questions?
Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.



Téléphone
031 529 36 40



E-mail
screening-be@klbb.ch



Site web
www.screening-be.ch

Votre pharmacien ou votre médecin traitant se feront également un plaisir de vous conseiller.

Cabinet/Pharmacie

Programme de dépistage du cancer du côlon
Canton de Berne
Un programme de la Ligue contre le cancer des deux Bâle
Kasernenstrasse 30
4410 Liestal



krebsliga beider basel



Kanton Bern
Canton de Berne

Dépistage du cancer du côlon

Contrôler avant de sentir
quelque chose



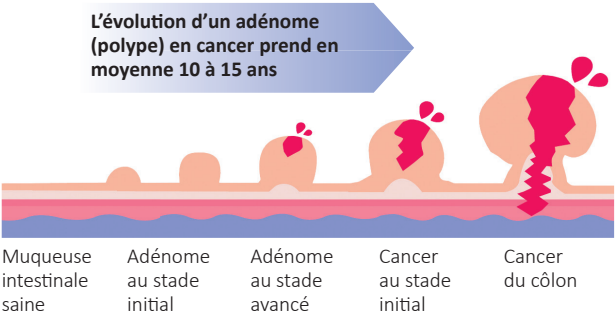
DÉPISTAGE DU CANCER DU CÔLON
CANTON DE BERNE

Le cancer du côlon en Suisse



Détecté à un stade précoce, le cancer du côlon peut généralement être guéri. Un dépistage régulier peut même empêcher l'apparition du cancer.

- Le cancer du côlon se développe pendant plusieurs années dans le côlon, sans que l'on s'en aperçoive.
- Lorsque le cancer du côlon cause des troubles, il évolue déjà depuis plusieurs années et se trouve donc souvent à un stade avancé.
- La réalisation d'examen de dépistage ciblés chez les personnes saines permet de détecter ce cancer à un stade précoce et donc souvent d'éviter des souffrances et des traitements lourds.



Le programme cantonal de dépistage du cancer du côlon

- Programme proposé à la population du canton de Berne, dans le cadre duquel vous êtes invité(e) à des examens de dépistage réguliers.
- Vous avez le choix entre une analyse de selles (tous les 2 ans) et une coloscopie (tous les 10 ans).

Analyse de selles



Souvent, le cancer du côlon au stade initial saigne un peu. L'analyse de selles met en évidence d'infimes quantités de sang qui ne se voient pas à l'œil nu.

Coloscopie



Lors de cet examen, un gastroentérologue introduit un tube fin muni d'une petite caméra dans l'intestin.

Qui a le droit de participer?

- 50-74 Personnes à l'âge de 50 à 74 ans
- Résidant dans le canton de Berne
- Pas de coloscopie au cours des 10 dernières années
- Pas de troubles gastro-intestinaux

Analyse de selles



90% des coûts pris en charge par la caisse-maladie

Les coûts de l'analyse sont pris en charge sans franchise par la caisse-maladie. Vous payez uniquement la quote-part de 10% (= CHF 4.60). Des coûts supplémentaires (comme les coûts du médecin de famille) peuvent être à votre charge et ne sont pas libérés de la franchise.



Réitération tous les 2 ans

Pour une fiabilité optimale, l'analyse de selles est réitérée tous les 2 ans. Dans le programme, vous recevez automatiquement une nouvelle invitation à l'issue des 2 ans.

Inscription sur www.screening-be.ch



- Après l'inscription en ligne, vous recevez par courrier le matériel nécessaire à l'analyse de selles.
- Après renvoi, vous obtenez le résultat par courrier dans un délai de quelques jours.
- Si du sang est détecté dans les selles (chez env. 8 personnes sur 100), une coloscopie est nécessaire pour investigation complémentaire (également sans franchise).

Avantages de l'analyse de selles



- Simple, rapide, à faire soi-même à la maison
- Une coloscopie est nécessaire uniquement si du sang est détecté dans les selles

Inconvénients de l'analyse de selles



- Réitération tous les 2 ans
- Les petites lésions bénignes sont moins détectées (les lésions bénignes plus avancées et les formes précoces sont détectées de manière aussi fiable qu'avec la coloscopie)

Coloscopie



90% des coûts pris en charge par la caisse-maladie

Les coûts de la coloscopie sont pris en charge sans franchise par la caisse-maladie. Vous payez uniquement la quote-part de 10% (= CHF 50 à 150). Des coûts supplémentaires (comme les coûts du médecin de famille ou les médicaments de préparation) peuvent être à votre charge et ne sont pas libérés de la franchise.



Réitération tous les 10 ans

Chez les personnes de 50 ans et plus ayant un risque moyen de développer un cancer du côlon, il est recommandé de faire une coloscopie tous les 10 ans.

Inscription sur www.screening-be.ch



- Avec la confirmation d'inscription en ligne, demandez à votre médecin traitant de vous adresser à un gastro-entérologue participant au programme. Certains cabinets de gastroentérologie acceptent aussi les patients qui viennent consulter spontanément.
- En vous inscrivant obligatoirement en ligne au préalable, vous vous assurez que la coloscopie se déroule dans le cadre du programme (décompte sans franchise).
- On vous informera de la procédure et du résultat directement dans le cabinet.

Avantages de la coloscopie



- Les lésions (polypes) peuvent être retirées directement lors de l'examen
- L'examen n'est à refaire que tous les 10 ans

Inconvénients de la coloscopie



- Préparation de l'intestin avec un laxatif, réalisation en cabinet ou à l'hôpital
- Faible risque de complications sévères (chez env. 1 personne sur 1000)